

SCFP

**Mémoire présenté par le
Syndicat canadien de la
fonction publique
(SCFP)
à la
Commission d'examen du
système d'aide sociale de
l'Ontario**

Mars 2012

Table des matières

Introduction	4
Question 1 : Comment les services d'emploi peuvent-ils devenir plus efficaces ?.....	5
Question 2 : Que devrait recommander la Commission pour favoriser une plus grande uniformité dans les services d'emploi et mesures de soutien à l'emploi efficaces pour les bénéficiaires d'aide sociale, tout en permettant de la souplesse et de l'innovation à l'échelle locale ?	6
Question 3 : Des outils d'évaluation normalisés devraient-ils être utilisés pour cerner les besoins des gens et les faire correspondre aux services et mesures de soutien qui conviennent ?	7
Question 4 : Quelles exigences de participation aux activités liées à l'emploi devraient être considérées comme appropriées pour les personnes handicapées? Les exigences de participation pour les personnes handicapées devraient-elles différer de celles qui s'appliquent aux autres personnes qui reçoivent de l'aide sociale?	7
Question 5 : Un outil devrait-il être élaboré pour évaluer la capacité de travail des personnes handicapées? Dans l'affirmative, comment l'outil devrait-il être élaboré et utilisé?	8
Question 6 : Quels genres de stratégies et de facteurs incitatifs de mobilisation contribueraient le mieux à inciter et à encourager les employeurs à recruter davantage de bénéficiaires d'aide sociale?.....	8
Question 7 : Quels repères d'établissement de la suffisance et du salaire devraient être utilisés pour fixer les taux? D'autres mesures devraient-elles être envisagées?	8
Question 8 : Dans une méthodologie d'établissement des taux, quelles proportions établiraient un équilibre entre le caractère suffisant, l'équité et les incitatifs?	9
Question 9 : Des prestations d'assurance-maladie devraient-elles être fournies à tous les Ontariens à faible revenu qui sont admissibles? Dans l'affirmative, de quelle façon les coûts devraient-ils être couverts?	9
Question 10 : L'Ontario devrait-elle avoir recours à une approche à deux volets, fondée sur la durée de la période pendant laquelle une personne a besoin d'aide sociale? Dans l'affirmative, certaines personnes devraient-elles être dispensées de commencer au taux à court terme le plus bas?	9
Question 11 : Un supplément au revenu gagné constituerait-il un bon mécanisme pour accroître l'incitatif à travailler? Dans l'affirmative, comment devrait-il être élaboré?	10
Question 12 : Une prestation de logement améliorerait-elle l'équité et l'incitation à travailler? Dans l'affirmative, comment devrait-elle être établie?	10
Question 13 : Comment les suppléments de revenu pour les personnes handicapées à faible revenu devraient-ils être conçus et versés? De tels suppléments devraient-ils être fournis hors des cadres du système d'aide sociale?	12

Question 14 : Devrait-il exister un programme de revenu de base distinct pour les personnes ayant un handicap grave qui sont peu susceptibles de réaliser des gains importants?	12
Question 15 : Comment la structure de taux actuelle devrait-elle être modifiée de manière à en alléger la complexité?	13
Question 16 : Certains avantages particuliers devraient-ils être intégrés à un taux uniformisé? Dans l'affirmative, lesquels?.....	13
Question 17 : Les besoins nutritionnels particuliers des gens à faible revenu, y compris ceux recevant de l'aide sociale, devraient-ils être réglés par l'intermédiaire du ministère de la Santé et des Soins de longue durée?.....	13
Question 18 : Comment les divers taux devraient-ils être établis pour les différents types de familles?	14
Question 19 : Est-ce que la démarche de surveillance du système d'aide sociale devrait être remplacée par un système fondé sur la vérification pour assurer la surveillance?.....	15
Question 20 : Quelles seraient les sanctions requises et raisonnables dans un système fondé sur la vérification?	15
Question 21 : Quel est le seuil adéquat de tolérance au risque, que ce soit dans le système actuel ou dans un système fondé sur la vérification?	15
Question 22 : Le plafond de l'avoir devrait-il être modifié? Dans l'affirmative, de quelle façon?	16
Question 23 : Quels sont les points forts et les points faibles des trois solutions proposées relativement à l'exécution du programme Ontario au travail et du POSPH? D'autres stratégies pourraient-elles être envisagées?	16
Question 24 : Est-ce que l'entière responsabilité de l'Aide pour soins temporaires ou de l'Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave devrait être transférée au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse?	18
Question 25 : Existe-t-il des interactions avec d'autres programmes importantes ou posant problème qui n'ont pas été mentionnées?.....	19
Question 26 : Quelle position la Commission devrait-elle recommander à la province d'envisager sur différentes questions intergouvernementales, y compris les questions touchant les Premières Nations, en ce qui concerne la sécurité du revenu?	19
Question 27 : Dans quelle mesure les diverses méthodes présentées dans les chapitres précédents permettent-elles aux Premières nations d'obtenir le pouvoir d'action et la souplesse accrus qu'elles souhaitent tirer de la réforme? Quelles autres solutions devraient être envisagées pour répondre aux besoins des Premières nations?.....	19
Question 28 : Quelle position la Commission devrait-elle recommander au gouvernement ontarien d'adopter avec le gouvernement fédéral sur les questions touchant les Premières nations et l'aide sociale?	20
Références :	21

Introduction

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui compte environ 600 000 membres, est le plus grand syndicat au Canada. En Ontario, le SCFP représente plus de 200 000 membres, dont 30 000 dans le secteur des services sociaux. Autour de 5 000 de nos membres fournissent un éventail de services sociaux municipaux, y compris des services et soutiens d'aide sociale et d'aide à l'emploi offerts dans le cadre du programme Ontario au travail (OT).

Le SCFP est fier de sa longue tradition de défenseur efficace et progressiste de bonnes politiques sociales. Nous sommes particulièrement bien placés pour offrir une opinion et proposer des recommandations sur l'état de l'aide sociale en Ontario pour les raisons suivantes : 1) nous représentons des travailleuses et des travailleurs qui fournissent des services et soutiens dans le cadre d'Ontario au travail (OT); 2) nous représentons des travailleuses et des travailleurs qui fournissent des soutiens additionnels aux bénéficiaires d'Ontario au travail; 3) nous représentons des travailleuses et des travailleurs de nombreuses agences de services communautaires d'emploi.

Le SCFP est heureux de l'occasion qui lui est offerte de présenter son point de vue et ses recommandations sur la restructuration de l'aide sociale en Ontario. Toutefois, nous craignons qu'en fin de compte le gouvernement libéral ne décide, comme le recommande la Commission Drummond, de réduire les dépenses consacrées à l'aide sociale.

En effet, M. Drummond suggère de maîtriser les dépenses consacrées à l'aide sociale de façon à équilibrer le budget provincial d'ici 2017-2018. Il recommande aussi de reporter de deux ans le transfert prévu des coûts d'OT des administrations municipales à la province. En limitant la croissance des dépenses au niveau recommandé de 0,5 %, on réduirait le total des dépenses consacrées à l'aide sociale de plus de 2 milliards de dollars d'ici 2017-2018 (l'actuelle croissance des dépenses en aide sociale se situe autour de 5,0 % par année). Le principal déterminant des coûts d'aide sociale est le nombre de bénéficiaires admissibles. Ainsi, pour sabrer 2 milliards de dollars dans les dépenses de l'aide sociale d'ici 2017-2018, le gouvernement devra sans doute imposer des critères d'admissibilité encore plus stricts, en plus de réduire les prestations.

Comme nous le soulignons dans notre premier mémoire, assurer l'équilibre budgétaire et éliminer le déficit sur le dos des travailleuses et travailleurs qui fournissent des services publics vitaux et sur celui des personnes qui comptent sur ces services, comme l'aide sociale, est une solution à courte vue. La réduction des dépenses et l'austérité financière ne favorisent pas la croissance économique, bien au contraire. Pour stimuler l'économie, le gouvernement McGuinty devrait plutôt réinvestir dans les services sociaux, y compris dans les programmes de formation et d'éducation pour les sans-emploi et les bénéficiaires de l'aide sociale.

Pour le présent mémoire, le SCFP a créé un groupe de travail formé de membres qui fournissent des services et des soutiens dans le cadre d'OT. Ces personnes ont étudié les questions posées dans le deuxième document de discussion de la Commission et proposé des réponses, que nous vous présentons dans les pages qui suivent.

Question 1 : Comment les services d'emploi peuvent-ils devenir plus efficaces?

Le SCFP envisage un système global de services d'emploi financés publiquement et fournis par les municipalités qui offrent un ensemble de soutiens complets et intégrés. Les tentatives de privatisation des services d'emploi entreprises dernièrement par la province ont échoué. La société privée engagée pour fournir des services d'emploi aux bénéficiaires de l'aide sociale n'a pas été en mesure d'offrir les services plus efficacement que les municipalités.

Le projet pilote ActionEmplois, qui s'est avéré un échec, était un partenariat public-privé entre le gouvernement provincial et une entreprise à but lucratif basée en Colombie-Britannique, West Coast Group (WCG). Les services de WCG ont été retenus essentiellement pour faire le travail effectué par des membres du SCFP qui fournissaient des services et soutiens d'Ontario au travail aux personnes recevant de l'aide sociale. Plus un bénéficiaire occupait longtemps un emploi rémunéré, plus les profits de la société augmentaient.

Une évaluation indépendante d'ActionEmplois a révélé que beaucoup des emplois trouvés étaient à temps partiel et mal payés. La structure de paiement axée sur les résultats d'ActionEmplois a favorisé le placement de clients dans des emplois qui leur convenaient mal. Ce que l'on reproche principalement au mode de prestation à but lucratif de services publics est que le fournisseur est davantage intéressé à augmenter ses profits qu'à répondre aux besoins des clients. On critique également le fait que les fournisseurs choisissent la population de clients la plus facile à placer pour assurer des résultats et des profits maximums. L'échec de ce projet pilote a coûté aux contribuables 7,6 millions de dollars.

Par son plan de paiements axés sur les résultats, le projet pilote ActionEmplois ressemblait à un Contrat d'impact social (CIS). Il est à noter que la Commission Drummond recommande le recours aux CIS dans la prestation de services publics. Les Contrats d'impact social (CIS) sont une forme de privatisation basée sur le marché qui ouvre la prestation de services publics aux nouveaux fournisseurs ou aux entreprises sociales. Les CIS sont des plans de paiements axés sur les résultats, c'est-à-dire que les paiements dépendent de certains objectifs fixés. Ces plans de privatisation sont exactement à l'opposé de la vision du SCFP en matière d'aide sociale, qui privilégie un système intégré de services et de soutiens fournis publiquement par les municipalités. Nous ne pouvons donc pas appuyer le concept des CIS dans le financement et la prestation de services publics.

Le secteur des agences communautaires offre de nombreux importants programmes d'emploi adaptés aux clients (comme les programmes de santé mentale et de lutte à la toxicomanie). Mais le secteur communautaire tente depuis des décennies de survivre malgré un sous-financement chronique et une perte subséquente de sa capacité à offrir des services publics de qualité de manière rapide et cohérente, compte tenu des années de stagnation des budgets. Les salaires ont aussi stagné et sont inférieurs au seuil de pauvreté dans certains cas. Les niveaux de revenus de retraite et d'avantages sociaux ont chuté. De nombreux travailleurs et travailleuses n'ont ni régime de retraite, ni régime d'avantages sociaux.

Nous croyons que le système d'aide sociale doit être restructuré de manière à répondre aux besoins de base des prestataires, dont une alimentation nutritive, des vêtements et un abri adéquats. Il est difficile, voire impossible, de se concentrer sur l'éducation et sur la formation en

emploi s'il faut consacrer toutes ses énergies à lutter quotidiennement pour payer le loyer, les factures et l'épicerie. Le SCFP recommande aussi ce qui suit :

- Que le mandat d'Emploi Ontario soit élargi pour fournir des services et des programmes d'emploi à tous les Ontariens, incluant celles et ceux qui reçoivent de l'aide sociale.
- Que les services et programmes élargis d'Emploi Ontario soient offerts par toutes les municipalités.
- Que la dotation en personnel soit accrue pour traiter le nombre élevé de cas.
- Que soient mis en œuvre divers niveaux de soutiens pour réintégrer les gens au marché du travail (il faut une combinaison de soutiens intensifs et modérés).
- Que le financement soit stabilisé pour assurer les programmes et des modes de prestation cohérents et de qualité.

Question 2 : Que devrait recommander la Commission pour favoriser une plus grande uniformité dans les services d'emploi et mesures de soutien à l'emploi efficaces pour les bénéficiaires d'aide sociale, tout en permettant souplesse et innovation à l'échelle locale ?

Nous recommandons les stratégies qui suivent pour favoriser « une plus grande uniformité dans les services d'emploi et mesures de soutien à l'emploi efficaces pour les bénéficiaires » :

- Inclure explicitement dans l'examen de l'aide sociale un engagement à assurer des programmes de soutien à l'éducation, à la formation et à l'emploi de grande qualité et efficaces pour les bénéficiaires d'OT et du POSPH. Entre-temps, il faut étendre aux bénéficiaires de l'aide sociale l'admissibilité à tous les programmes de soutien à l'emploi et de formation financés et fournis par la province.
- Veiller à ce que chaque plan annuel exigé en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail inclue explicitement la prestation de soutiens à l'éducation, à la formation et à l'emploi de grande qualité et efficaces pour les personnes touchant des prestations d'OT et du POSPH. Mettre en place un outil d'évaluation des compétences fondé sur les acquis afin que les travailleuses et travailleurs d'OT et du POSPH puissent travailler avec les forces des clients à cibler des perspectives d'emploi.
- Offrir une formation aux travailleuses et travailleurs pour qu'ils puissent déterminer avec plus de précision les compétences et habiletés que les clients peuvent utiliser en emploi.
- Offrir une formation aux travailleuses et travailleurs pour qu'ils puissent déterminer avec plus de précision les compétences non techniques dont pourraient avoir besoin les clients pour accroître leurs chances de réintégrer le marché du travail.
- Entreprendre un examen exhaustif de l'actuelle politique de non-conformité et de démission-congédiement prévue dans la loi ontarienne. La nature punitive de la

politique peut créer des difficultés financières pour les clients et contribuer à une baisse de l'estime de soi et du moral.

- Fournir des soutiens aux familles pour inciter les jeunes à obtenir un diplôme d'études secondaires en Ontario.
- Inclure un logiciel « d'évaluation professionnelle » dans le système informatique de la province.
- Mettre en œuvre une structure de financement pour répondre à des besoins spécifiques du marché du travail en fonction de différentes réalités géographiques.

Question 3 : Des outils d'évaluation normalisés devraient-ils être utilisés pour cerner les besoins des gens et les faire correspondre aux services et mesures de soutien qui conviennent ?

Nous croyons que la conception de n'importe quel outil d'évaluation devrait être aussi globale que possible. Cet outil devrait déterminer les forces, les habiletés, les compétences et le niveau d'alphabétisation des personnes, ainsi que les domaines qui doivent être améliorés et soutenus. L'outil devrait être conçu de manière à permettre aux travailleuses et travailleurs d'OT et du POSPH de travailler avec les forces des clients, par exemple en déterminant l'aptitude au travail d'une personne ainsi que ses besoins en formation et son niveau d'employabilité. Il devrait aussi être accessible aux personnes handicapées qui veulent occuper un emploi rémunéré. L'outil d'évaluation devrait aussi être offert dans l'ensemble du système à tous les spécialistes en emploi par l'entremise du système informatique provincial.

Question 4 : Quelles exigences de participation aux activités liées à l'emploi devraient être considérées comme appropriées pour les personnes handicapées? Les exigences de participation pour les personnes handicapées devraient-elles différer de celles qui s'appliquent aux autres personnes qui reçoivent de l'aide sociale?

Nous nous opposons à toute exigence obligatoire de participation aux activités liées à l'emploi pour les personnes handicapées. Les exigences de participation devraient être volontaires pour les personnes handicapées qui veulent occuper un emploi rémunéré. Les mesures d'aide sociale (comme la formation, les bottes de sécurité, etc.) devraient être offertes aux personnes handicapées qui veulent travailler. En outre, les personnes handicapées qui ne peuvent pas ou ne veulent pas occuper un emploi rémunéré ne devraient pas être pénalisées pour non-conformité aux exigences.

Question 5 : Un outil devrait-il être élaboré pour évaluer la capacité de travail des personnes handicapées? Dans l'affirmative, comment l'outil devrait-il être élaboré et utilisé?

Voir la réponse à la **Question 3**.

Question 6 : Quels genres de stratégies et de facteurs incitatifs de mobilisation contribueraient le mieux à inciter et à encourager les employeurs à recruter davantage de bénéficiaires d'aide sociale?

Nous avons quelques idées pour inciter les employeurs à embaucher un plus grand nombre de bénéficiaires d'aide sociale. Par exemple, les municipalités pourraient collaborer avec les chambres de commerce et des employeurs locaux pour organiser des salons de l'emploi avec entrevues sur place destinés spécifiquement aux bénéficiaires d'aide sociale. Des subventions aux salaires peuvent aussi inciter les employeurs à embaucher des demandeurs d'aide sociale qui pourraient avoir besoin de soutien à la formation pour réintégrer la main-d'œuvre active.

Les municipalités pourraient s'associer avec des organismes de transfert de paiement et avec des entreprises locales pour élaborer des projets pilotes visant à intégrer à la main-d'œuvre rémunérée les bénéficiaires d'aide sociale qualifiés et aptes à l'emploi. Les chargés de cas pourraient travailler avec les candidats et les employeurs locaux à faciliter la transition vers l'emploi et à assurer le maintien en emploi.

Bien entendu, ces types de stratégies d'engagement exigent l'aide de spécialistes qualifiés, comme les prospecteurs d'emplois, les jumeleurs d'emplois, les recherchistes en marché du travail, les conseillers en emploi, les développeurs de main-d'œuvre et les travailleurs de maintien en emploi, entre autres.

Question 7 : Quels repères d'établissement de la suffisance et du salaire devraient être utilisés pour fixer les taux? D'autres mesures devraient-elles être envisagées?

Comme première mesure immédiate, les tarifs d'OT et du POSPH devraient être indexés. Les niveaux de prestations devraient augmenter pour tenir compte du véritable coût de la vie pour le loyer, une alimentation nutritive, l'électricité, le téléphone et les transports. L'allocation-logement devrait être liée aux loyers moyens en tenant compte des coûts croissants de l'électricité, de l'essence et de l'assurance des biens, des éléments qui sont tous intégrés dans le volet logement. Nous demandons aussi au gouvernement de cesser de déduire 100 % des gains du revenu d'emploi pendant une période de trois mois.

Avec le resserrement du marché de l'emploi et l'augmentation du nombre d'emplois à temps partiel et d'autres formes d'emplois précaires, un nombre croissant d'Ontariens font désormais partie ce qu'il est convenu d'appeler les « travailleurs pauvres ». Il est important de noter que certains travailleurs pauvres sont admissibles aux prestations d'OT, mais plusieurs ne veulent pas demander d'aide ou ne savent pas qu'ils pourraient en recevoir.

Il faut des soutiens additionnels pour les travailleurs à faible revenu. Par exemple, l'aide sociale pour les travailleurs à faible revenu pourrait permettre un supplément de revenu afin que les gens ne travaillent pas pour des salaires de pauvreté – une mesure qui serait compatible avec la stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario.

Question 8 : Dans une méthodologie d'établissement des taux, quelles proportions établiraient un équilibre entre le caractère suffisant, l'équité et les incitatifs?

Voir la réponse à la **Question 7**.

Question 9 : Des prestations d'assurance-maladie devraient-elles être fournies à tous les Ontariens à faible revenu qui sont admissibles? Dans l'affirmative, de quelle façon les coûts devraient-ils être couverts?

Dans notre premier mémoire, nous prônions la création d'un régime de soins de santé et de soins dentaires provincial à coût abordable pour tous les travailleurs à faible revenu. Un système fiscal équitable pourrait permettre aux Ontariens à faible revenu d'avoir accès à des régimes d'assurance-maladie et de soins dentaires financés publiquement par l'entremise de l'assiette fiscale provinciale. L'examen du revenu pourrait permettre de déterminer l'admissibilité. Les grands employeurs qui dépassent un certain seuil de nombre d'employés et de masse salariale pourraient être tenus de fournir des régimes d'assurance-maladie et de soins dentaires à leurs employés pour éviter un recours abusif au système public. Le processus de demande de soins de santé et de soins dentaires financés par le secteur public devrait être facile à comprendre et largement disponible dans des formats accessibles.

Question 10 : L'Ontario devrait-elle avoir recours à une approche à deux volets, fondée sur la durée de la période pendant laquelle une personne a besoin d'aide sociale? Dans l'affirmative, certaines personnes devraient-elles être dispensées de commencer au taux à court terme le plus bas?

Dans une approche à deux volets, il devrait y avoir des exemptions pour les personnes qui commencent au taux à court terme le plus bas. Nous recommandons également l'élaboration

d'un outil pour établir l'admissibilité. Enfin, comme nous l'avons souligné dans notre premier mémoire, nous recommandons qu'à court terme tous les examens des actifs soient retardés pour les six premiers mois de l'aide, comme à Terre-Neuve-et-Labrador.

Toutefois, nous soutenons que tout nouveau taux doit assurer aux bénéficiaires les ressources nécessaires pour obtenir des aliments nutritifs et un logement propre et sûr pour eux-mêmes et leurs personnes à charge. Un système qui valorise l'estime de soi des personnes et procure un sentiment de dignité aux bénéficiaires peut rendre moins traumatisante et stigmatisante la transition de l'aide sociale vers un emploi rémunéré.

Question 11 : Un supplément au revenu gagné constituerait-il un bon mécanisme pour accroître l'incitatif à travailler? Dans l'affirmative, comment devrait-il être élaboré?

Tout supplément au revenu gagné devrait être offert aux Ontariens à faible revenu, qu'ils reçoivent de l'aide sociale ou occupent un emploi rémunéré. L'examen du revenu permettrait de déterminer l'admissibilité. Bien que nous ne soyons pas opposés à un supplément au revenu gagné pour les travailleurs à faible revenu, il faut souligner que ce supplément serait inutile si le salaire minimum était au-dessus du seuil de pauvreté.

En 1995, le salaire minimum général en Ontario a été gelé à 6,85 \$ l'heure pendant neuf ans. Le budget provincial de 2011 maintient le salaire minimum à 10,25 \$ l'heure en 2011. Pour établir le salaire minimum au-dessus du seuil de pauvreté pour les travailleurs à plein temps, il faudrait « augmenter le salaire minimum à un niveau qui permettrait à un adulte célibataire travaillant à temps plein toute l'année de gagner un revenu suffisant pour sortir de la pauvreté » (Spence, 2009: 7). Nous recommandons aussi que le salaire minimum soit indexé à l'inflation.

Recommandations :

- Augmenter immédiatement le salaire minimum à 11 \$ l'heure.
- Établir le salaire minimum au-dessus du seuil de pauvreté pour sortir les travailleurs pauvres de la pauvreté.
- Indexer le salaire minimum aux taux annuels de l'inflation.
- Consulter les syndicats quant aux moyens à prendre pour hausser le salaire minimum.
- Réviser immédiatement la déduction de 100 % des revenus d'emploi au cours des trois premiers mois de réception des prestations d'Ontario au travail et mettre en place une exemption forfaitaire de 500 \$ ou appliquer immédiatement l'exemption de 50 % des revenus d'emploi.

Question 12 : Une prestation de logement améliorerait-elle l'équité et l'incitation à travailler? Dans l'affirmative, comment devrait-elle être établie?

Une nouvelle prestation de logement devrait être élaborée et fournie dans le cadre de l'actuel système d'aide sociale financé par le secteur public et offerte aux Ontariens à faible revenu.

L'examen du revenu permettrait de déterminer l'admissibilité. Les formulaires de demande devraient être faciles à comprendre, largement disponibles et offerts dans des formats accessibles. Le logement est un besoin de base et un droit fondamental. L'accès à un logement à coût abordable permet aux personnes de se concentrer sur d'autres buts importants, comme la recherche d'un emploi adéquat.

Dans les années 80 et 90, les gouvernements fédéral et provinciaux ont commencé à réduire le financement et à confier la responsabilité du logement social à coût abordable aux administrations locales. Vers le milieu des années 80, le gouvernement fédéral a réduit le financement destiné au nouveau logement abordable; en 1993, presque tout le financement fédéral avait disparu. Puis, en 1996, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de se décharger de la majorité de ses programmes de logement aux dépens des provinces et des territoires. Le gouvernement ontarien a annulé presque tout le financement destiné au logement à coût abordable en 1995. Trois ans plus tard, en 1998, la province a commencé à se débarrasser du logement à coût abordable pour en refiler la responsabilité aux municipalités.

Selon l'Institut Wellesley, l'Ontario a « le pire dossier en matière d'investissement dans le logement de toutes les provinces. À 64 \$ par habitant, l'Ontario investit la moitié de la moyenne provinciale et moins du tiers du montant investi par la Saskatchewan, qui arrive au premier rang au pays. L'Ontario s'est délestée des programmes et des dépenses en logement auprès des municipalités et exige qu'elles contribuent plus que dans toute autre province. Même avec de modestes hausses au cours des dernières années, les dépenses provinciales en matière de logement sont toujours les plus faibles en deux décennies ». (2010: 83)

Il y a un besoin urgent de nouvelles unités de logement social en Ontario, et dans l'ensemble du pays. Le gouvernement fédéral continue de se soustraire à sa responsabilité de fournir un logement social abordable aux milliers de familles qui doivent se contenter de logements trop chers et inférieurs aux normes. En 1988, 22 000 nouvelles unités de logement social ont été construites au Canada. Mais en 2002, ce nombre avait fondu à un maigre 1 500 pour l'ensemble du Canada (CCDS, 5 février 2010). Le nombre de nouvelles unités de logement social ne répond évidemment pas à la demande et il en résulte de longues listes d'attente.

Des centaines de milliers de personnes pauvres en Ontario, qu'elles travaillent ou qu'elles reçoivent de l'aide sociale, consacrent plus de la moitié de leur revenu au logement. En dix ans, de 1991 à 2001, le nombre de ménages ontariens vivant dans des logements trop chers, inférieurs aux normes ou surpeuplés est passé de 433 000 à 600 000, ou environ 1,7 million de femmes, d'hommes et d'enfants (Maxwell, 2009: 19).

En Ontario, 152 000 ménages sont en attente de logement social, une hausse de 8,0 % par rapport à 2010 et de 18,0 % par rapport à 2009 (ALSBLO, 2011). Plus de 60 000 personnes attendent un logement subventionné à Toronto et plus de 10 000 ménages sont dans la même situation à Ottawa. Et cette attente peut être longue. Les listes d'attente pour une unité de logement social à Toronto peuvent atteindre 140 mois; à Ottawa, cela peut prendre jusqu'à 100 mois avant d'obtenir un logement social (FCM, 2010: 40, tableau 33).

Bien entendu, toute discussion sur la nécessité d'un logement social adéquat et abordable doit tenir compte du problème social de l'itinérance. Les statistiques sont alarmantes et embarrassantes pour une province aussi riche que l'Ontario. À Toronto, 10 000 personnes sont

sans abri chaque nuit, incluant celles qui vivent dans des refuges; le nombre correspondant pour Ottawa est de 1 000 à 2 000 sans abri toutes les nuits (CCDS, 5 février 2010).

Recommandations :

- Les gouvernements provincial et fédéral doivent assurer des niveaux de financement suffisants pour permettre aux administrations locales d'accroître le nombre d'unités de logement social, d'offrir des services de logement d'urgence et de soutenir et de mettre en œuvre un plan d'action pour prévenir l'itinérance et y mettre fin.
- Le gouvernement fédéral doit créer et financer un programme national de logement abordable, avec cibles et échéanciers.
- Il faut investir pour mettre à niveau le stock de logements sociaux.
- Il faut fournir une prestation mensuelle de logement aux locataires à faible revenu pour diminuer le coût des loyers.
- Il faut renforcer les lois protégeant les locataires.

Question 13 : Comment les suppléments de revenu pour les personnes handicapées à faible revenu devraient-ils être conçus et versés? De tels suppléments devraient-ils être fournis hors des cadres du système d'aide sociale?

Les suppléments de revenu pour les personnes handicapées à faible revenu devraient être conçus et versés dans le cadre du système d'aide sociale financé par le secteur public. Voir aussi nos réponses aux **questions 12 et 17** pour de plus amples détails.

Question 14 : Devrait-il exister un programme de revenu de base distinct pour les personnes ayant un handicap grave qui sont peu susceptibles de réaliser des gains importants?

Nous pensons que le POSPH offre déjà un programme distinct de revenu de base pour les personnes ayant un handicap grave. Le financement qui sert à dédoubler les services et soutiens serait plus utile s'il permettait d'améliorer les services et programmes du POSPH pour que les personnes ayant un handicap grave aient rapidement accès au soutien d'une travailleuse ou d'un travailleur social. Les personnes handicapées sont une clientèle vulnérable dont les besoins sont changeants. Ce fait souligne l'importance de la relation personnalisée que favorisent les travailleuses et travailleurs sociaux avec les bénéficiaires de l'aide sociale, en particulier lorsque la vie, le travail et la santé des personnes changent.

Question 15 : Comment la structure de taux actuelle devrait-elle être modifiée de manière à en alléger la complexité?

Nous sommes d'accord avec ce que suggère la Commission pour alléger la complexité des prestations à la page 38 du *Document de discussion 2 : Méthodes de réforme* (février 2012). Nous pouvons appuyer une structure de taux unique pour les besoins de base, le logement et une alimentation nutritive dans la mesure où l'on tient compte des variations de coûts régionales, en particulier dans le nord, où ces coûts sont considérablement plus élevés qu'ailleurs dans la province. Nous convenons également que la catégorie de « l'adulte à charge » devrait être éliminée pour les adultes non inscrits à des études postsecondaires.

Question 16 : Certains avantages particuliers devraient-ils être intégrés à un taux uniformisé? Dans l'affirmative, lesquels?

Nous croyons que tous les avantages, y compris les prestations d'aide sociale et les prestations de santé spéciales, devraient être offerts par tous les agents de prestation des services; toutefois, ils ne devraient pas être combinés en une seule allocation mensuelle. Des lignes directrices sur l'admissibilité doivent être établies. Mais, comme nous l'avons souligné en réponse à la Question 15, les problèmes de variation régionale du coût d'une alimentation nutritive et du logement doivent aussi être abordés, en particulier pour les collectivités du nord.

Question 17 : Les besoins nutritionnels particuliers des gens à faible revenu, y compris ceux recevant de l'aide sociale, devraient-ils être réglés par l'intermédiaire du ministère de la Santé et des Soins de longue durée?

Nous recommandons que l'allocation pour régime spécial (ARS) soit offerte à tous les Ontariens à faible revenu. Les formulaires de demande de l'allocation doivent être faciles à comprendre, disponibles partout et dans des formats accessibles. Le SCFP recommande aussi ce qui suit :

- Se conformer à la décision du tribunal des droits de la personne et restaurer le montant de 250 \$ par mois qui a été éliminé du programme du régime spécial.
- Restaurer l'ARS pour les troubles médicaux énumérés ci-dessous.
- Adopter des normes d'admissibilité qui n'interdiront pas sans motif raisonnable l'accès aux prestations de l'ARS.
- Mettre en place des lignes directrices qui respectent le droit à la vie privée des gens en matière de dossiers et de renseignements médicaux personnels.

Le budget provincial de 2010-2011 a mis fin à l'allocation pour régime spécial, un programme qui versait au moins 250 \$ par mois de plus aux bénéficiaires de l'aide sociale ayant des besoins particuliers en santé déterminés par un médecin. Cette mesure a réduit de 30 % le

revenu des personnes touchant de l'aide sociale et recevant aussi l'allocation pour régime spécial. Il s'agissait de la plus importante compression en matière d'aide sociale depuis que Mike Harris a sabré les taux de prestations de bien-être en 1995.

Le gouvernement voulait remplacer l'allocation pour régime spécial par un nouveau programme de supplément alimentaire¹ devant être administré par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Le gouvernement a invoqué les coûts croissants pour justifier la suppression de l'allocation pour régime spécial. Le nouveau programme de supplément alimentaire aurait été plus restrictif que l'allocation pour régime spécial, car moins de gens y auraient été admissibles.

Depuis, le gouvernement a décidé de revoir l'allocation pour régime spécial au lieu d'adopter le programme de supplément alimentaire. L'ARS révisée est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011. Entre-temps, le ministère a décidé de mettre en œuvre toutes les recommandations du Comité d'experts en matière de régimes alimentaires spéciaux pour ce qui est des montants en dollars rattachés aux exigences alimentaires spécifiques. Le rapport final du Comité d'experts a été présenté au ministère en avril 2008. Le Comité a aussi recommandé au gouvernement de désassurer plusieurs troubles médicaux précédemment couverts par l'ARS, dont les suivants :

- Insuffisance cardiaque
- Allergies alimentaires – œufs
- Allergies alimentaires – soya
- Maladie métabolique des os
- Stomies²
- Anémie microcytique (déficiency en vitamine B12 et en acide folique)
- Anémie macrocytique (déficiency en fer)

Parmi les autres changements apportés à l'ARS, on exige que les bénéficiaires consentent à fournir des renseignements médicaux pertinents pour appuyer leur demande, ce qui soulèvera sans doute des problèmes de droit à la vie privée.

Question 18 : Comment les divers taux devraient-ils être établis pour les différents types de familles?

L'actuelle structure de taux pour les besoins de base dans les programmes d'Ontario au travail et le programme de soutien aux personnes handicapées s'applique aux personnes célibataires, aux couples, aux personnes monoparentales et aux familles de deux adultes avec enfants. Nous appuyons cette structure et la trouvons facile à expliquer et à comprendre. Toutefois, l'actuel système n'offre pas à un couple la même aide de base qu'à deux personnes célibataires. C'est vrai aussi pour les familles de deux adultes avec enfants. Nous recommandons que toute nouvelle structure de taux tienne compte de ce problème.

¹ En 2010, le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario a jugé que « le gouvernement exerçait de la discrimination basée sur un trouble médical ou une déficiency, ce qui est contraire au *Code des droits de la personne* » (*Toronto Star*, 26 février 2010). Le Tribunal a ordonné au gouvernement de fournir plus d'argent aux personnes recevant l'allocation pour régime spécial. Ce n'est que des mois plus tard que la province a décidé de supprimer l'ARS au complet et de la remplacer par un nouveau programme de supplément alimentaire. Toutefois, le gouvernement a depuis décidé de se conformer à la décision du Tribunal à compter du 1^{er} avril 2011.

² La United Ostomy Associations of America définit la stomie comme « une ouverture créée chirurgicalement dans le corps pour l'élimination des déchets du corps ». Les exemples incluent la colostomie et l'iléostomie.

Question 19 : Est-ce que la démarche de surveillance du système d'aide sociale devrait être remplacée par un système fondé sur la vérification pour assurer la surveillance?

Comme nous l'avons souligné ailleurs dans le présent mémoire, la très grande majorité des bénéficiaires de l'aide sociale n'abusent pas du système. Le passage à un système de vérification et de contrôle pourrait favoriser le travail d'édification de relations et d'élaboration de plans de cas avec les bénéficiaires. Toutefois, pour réduire les paiements excédentaires dus à un manque d'information ou à une mauvaise compréhension des politiques, nous appuyons la reddition de comptes prévue dans le processus de vérification de l'admissibilité dans le cadre duquel les dossiers avec indicateurs (p. ex. un revenu à venir d'une autre source et des coûts d'hébergement élevés) déclenchent un examen d'admissibilité. Le processus de vérification de l'admissibilité facilite la planification des cas et le suivi avec les bénéficiaires qui pourraient avoir besoin d'être orientés vers des programmes de logement, l'élaboration de plans d'hébergement et l'aide nécessaire pour mieux comprendre le droit à d'autres sources de revenu.

Question 20 : Quelles seraient les sanctions requises et raisonnables dans un système fondé sur la vérification?

D'emblée, nous insistons sur le fait que la très grande majorité des bénéficiaires de l'aide sociale ne fraudent pas le système. Nous croyons aussi qu'un système d'aide sociale qui fournirait des niveaux de prestations et de soutiens adéquats connaîtrait encore moins de cas de fraude. Le SCFP recommande notamment ce qui suit en matière de sanctions :

- Récupérer les paiements excédentaires uniquement si les personnes quittent le système pour occuper un emploi rémunéré.
- Donner aux gens la possibilité de rembourser volontairement les paiements excédentaires pendant qu'ils touchent des prestations d'aide sociale ou lorsqu'ils passent à un emploi rémunéré.
- Les paiements excédentaires administratifs ne devraient pas être récupérés et les clients pénalisés (autrefois, on pouvait renoncer à récupérer les paiements excédentaires administratifs pour éviter de causer des difficultés excessives au client).

Question 21 : Quel est le seuil adéquat de tolérance au risque, que ce soit dans le système actuel ou dans un système fondé sur la vérification?

L'actuel niveau de risque repose sur l'autodéclaration par les bénéficiaires de changements survenus dans leur situation, la vérification à fournir et la collecte de données de base par des

services tiers. Un système basé sur la vérification repose sur la même autodéclaration et sur les mêmes vérifications par des tiers. Mais en réduisant la vérification, on accroît le risque.

- Un système intègre doit être doté de contrôles qui font en sorte que les gens ne puissent pas faire pendant de longues périodes des choses qui donneraient lieu à des paiements excédentaires et donc à un endettement accru.

Question 22 : Le plafond de l'avoir devrait-il être modifié? Dans l'affirmative, de quelle façon?

Les plafonds et récupérations de l'avoir maintiennent les gens pauvres dans la pauvreté et perpétuent le cycle de la pauvreté dans les familles. Les limites d'avoir garantissent des difficultés accrues aux bénéficiaires de l'aide sociale et non le contraire, ce qui entrave les efforts de reprise économique en Ontario. À l'heure actuelle, pour être admissible à l'aide sociale en Ontario, une personne doit épuiser toutes ses épargnes et tous ses REER. Nos recommandations sur les plafonds des avoirs incluent les mesures suivantes :

Recommandations :

- Revoir complètement les règlements relatifs aux avoirs afin de créer une méthode plus cohérente et juste en matière d'avoir et de revenu.
- Harmoniser et augmenter les niveaux d'avoirs pour OT et le POSPH.
- Hausser le plafond des avoirs pour un bénéficiaire du POSPH célibataire à 10 000 \$ et à 500 \$ pour chaque membre additionnel de l'unité de prestations.
- Exempter un montant additionnel de 5 000 \$ par adulte dans les comptes d'épargne libres d'impôts et les REER, comme l'a fait l'Alberta.
- À plus long terme, envisager une exemption générale de 60 000 \$ dans des instruments enregistrés, comme au Québec.
- À court terme, retarder l'évaluation des actifs pendant les 6 premiers mois d'aide, comme à Terre-Neuve-et-Labrador.
- Exempter les REER comme avoirs.

Question 23 : Quels sont les points forts et les points faibles des trois solutions proposées relativement à l'exécution du programme Ontario au travail et du POSPH? D'autres stratégies pourraient-elles être envisagées?

Pour un nouveau modèle de prestation de services pour Ontario au travail et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, la création de relations entre travailleurs sociaux et bénéficiaires est d'une importance capitale. Le nombre de dossiers et la charge de travail doivent être examinés pour favoriser les relations entre bénéficiaires et travailleurs afin que les enjeux et les problèmes soient abordés de manière approfondie et rapide.

Une réunion de membres du SFCP offrant des programmes et soutiens d'OT a permis de conclure que la majorité des membres traitent plus de 150 dossiers et que certains en ont plus

de 200. Nos membres sont préoccupés par la qualité des services qu'ils fournissent à une clientèle vulnérable étant donné l'ampleur de leur charge de travail. Ils craignent que le nombre élevé de dossiers ne nuise aux personnes qu'ils aident. Il y a maintenant des listes d'attente pour voir les clients. Beaucoup de nos membres croient que les attentes élevées en matière de travail administratif et d'exigences ont déqualifié leur travail et l'ont rendu impersonnel; certains ne connaissent même pas une partie de leurs clients. Comme l'a déploré un travailleur, « aujourd'hui, les clients sont des numéros ».

Le nombre élevé de cas suscite aussi des craintes en matière de santé et de sécurité chez nos membres. Les attentes peu réalistes à cet égard peuvent mener à l'épuisement, à la fatigue de compassion et aux congés pour stress, qui ont tous des effets négatifs sur la qualité des services offerts.

Recommandations :

- Fournir un financement provincial suffisant et d'autres ressources pour régler le problème du trop grand nombre de cas traités par les travailleuses et travailleurs sociaux. Comme le souligne l'Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario (ASSMO), « un travailleur social surchargé de travail est un travailleur social inefficace ».
- Assurer un financement de ratios travailleur-clients établis semblable à celui des ratios enseignant-élèves en éducation et des ratios éducatrice-enfants dans les garderies.
- Financer adéquatement le système d'aide sociale pour appuyer les ratios négociés par les employeurs et les syndicats.

Le SFCP se préoccupe aussi de l'automatisation des services et transactions, une tendance qui pourrait créer des « relations virtuelles » entre bénéficiaires et travailleurs sociaux au lieu des véritables relations personnelles qui devraient être au cœur de la réforme de l'aide sociale.

En avril 2010, le Projet de modernisation des solutions pour les services sociaux a été lancé pour remplacer le Système de gestion du modèle de prestation des services, ou SGMPS. Le SGMPS est le système informatisé qui applique les 800 règles et règlements déterminant l'admissibilité à l'aide sociale et le niveau des prestations. Le Centre pour la sécurité du revenu (ISAC) a critiqué le rapport Matthews de 2004 : « À l'évidence, le SGMPS a été mis au point pour frustrer les travailleuses et travailleurs sociaux plus que pour soutenir un système basé sur le soutien et la défense des clients. Les systèmes rigides, qui ont mené au "pépin" informatique qui, pendant des mois, a empêché le gouvernement de traiter l'augmentation de 3 % des taux d'aide sociale, doivent être remplacés. » (ODSP Action Coalition Access Committee, 2008: 26).

Contrairement au SGMPS, le nouveau logiciel permettra les demandes en ligne pour le logement social, les services de garde d'enfants, le POSPH et OT. Le problème, c'est que c'est le logiciel et non une personne qui déterminera l'admissibilité initiale aux services. La conception du nouveau logiciel permettra-t-elle aux personnes handicapées d'accéder facilement au système? Qu'en est-il des personnes peu alphabétisées? Les demandes en ligne réduisent aussi la capacité à diriger immédiatement les personnes qui ne sont pas admissibles à OT et au POSPH vers des programmes communautaires qui pourraient les aider.

Les travailleuses et travailleurs de première ligne et leurs syndicats doivent être consultés sur la conception et la mise en œuvre de la nouvelle technologie informatique qui remplacera le

SGMPS, le Projet de modernisation des solutions pour les services sociaux. La province avait retenu les services d'Accenture (autrefois Andersen Consulting) pour concevoir et mettre en œuvre le SGMPS, mais les travailleuses et travailleurs n'ont jamais été consultés pendant le processus. Les résultats ont été désastreux : les travailleuses et travailleurs signalent une augmentation du stress et de la frustration, une charge de travail accrue, une perte de compétences, un contrôle limité de leur travail et un lieu de travail dépersonnalisé offrant peu d'interaction avec les clients (Hennessy & Sawchuk, 2003). En 2004, Accenture avait reçu 284 millions de dollars pour son travail sur le Projet de modernisation des solutions pour les services sociaux (Conrath et MacMillan, 2004).

Recommandations :

- La nouvelle technologie est bien accueillie puisque le SGMPS n'a jamais été efficace; mais les travailleuses et travailleurs de première ligne et leurs syndicats doivent être consultés sur sa conception et sa mise en œuvre.
- La nouvelle technologie doit assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs, étant donné l'augmentation des demandes à la CSPAAT pour des microtraumatismes répétés subis par les travailleuses et travailleurs d'OT.
- La nouvelle technologie doit être compatible avec le logiciel à commande vocale offert aux travailleuses et travailleurs et aux clients handicapés.
- Le but du logiciel doit être d'aider à déterminer l'admissibilité afin de donner plus de temps à la travailleuse ou au travailleur pour connaître chaque client et discuter des possibilités d'emploi et de formation ainsi que d'une orientation appropriée vers les agences et soutiens communautaires.
- Les lettres automatisées doivent être écrites en une langue simple et facile à comprendre pour les clients.

Question 24 : Est-ce que l'entière responsabilité de l'Aide pour soins temporaires ou de l'Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave devrait être transférée au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse?

Nous convenons que l'aide pour soins temporaires (AST) doit être transférée au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse afin « d'assurer une surveillance plus méthodique de la sécurité des enfants dans les situations de garde temporaire » (Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario, février 2012: 47). Nous recommandons que l'aide soit entièrement financée par la province en tandem avec des soutiens de programme adéquats et une formation pour les travailleuses et travailleurs de première ligne. Nous croyons que le MSEJ doit assurer un contrôle et un financement adéquats pour les enfants et les jeunes qui ne sont plus sous la responsabilité de leurs parents.

Question 25 : Existe-t-il des interactions avec d'autres programmes importantes ou posant problème qui n'ont pas été mentionnées?

Le SCFP recommande d'éliminer le processus de cession des prestations pour les demandeurs ou les bénéficiaires de l'aide sociale qui attendent des prestations d'AE et de plutôt fournir une aide pour un (1) mois complet. Les travailleuses et travailleurs sociaux d'Ontario au travail et du POSPH remplissent les formulaires de convention de remboursement et de cession des prestations lorsque les bénéficiaires font une demande pour d'autres formes de revenu. Le SCFP recommande d'élaborer une structure de communication qui permette de partager l'information entre les différentes agences et d'ainsi empêcher les délais dans l'octroi de l'aide. Nous recommandons également la simplification du processus de demande au POSPH et une aide continue pour celles et ceux qui ont de la difficulté à présenter leur demande. Il faut également souligner que les changements proposés à la Sécurité de la vieillesse (SV) par le gouvernement fédéral feront passer l'âge de l'admissibilité à la SV à 67 ans. Avec cette mesure, les bénéficiaires de l'aide sociale recevront l'aide d'OT et du POSPH plus longtemps, ce qui imposera une pression financière accrue au système.

Question 26 : Quelle position la Commission devrait-elle recommander à la province d'envisager sur différentes questions intergouvernementales, y compris les questions touchant les Premières Nations, en ce qui concerne la sécurité du revenu?

La position du SCFP sur différentes questions intergouvernementales est discutée dans nos deux mémoires. Veuillez consulter notre premier mémoire pour y trouver une discussion sur l'assurance-emploi, le logement social, les services de garde et l'apprentissage de la petite enfance, la prestation pour enfants de l'Ontario, le salaire minimum et l'équité salariale. Dans le deuxième mémoire, nous proposons aussi une discussion sur le logement social et les prestations de sécurité de la vieillesse.

Question 27 : Dans quelle mesure les diverses méthodes présentées dans les chapitres précédents permettent-elles aux Premières nations d'obtenir le pouvoir d'action et la souplesse accrues qu'elles souhaitent tirer de la réforme? Quelles autres solutions devraient être envisagées pour répondre aux besoins des Premières nations?

Selon nous, les Premières nations disposent de l'autorité voulue dans le domaine des services sociaux, en plus de leur droit inhérent à l'autodétermination. Par conséquent, les Premières

nations sont les mieux placées pour concevoir et offrir un système d'aide sociale financé par le secteur public qui correspond à leur culture, à leurs coutumes et à leurs croyances.

Question 28 : Quelle position la Commission devrait-elle recommander au gouvernement ontarien d'adopter avec le gouvernement fédéral sur les questions touchant les Premières nations et l'aide sociale?

Selon nous, les Premières nations disposent de l'autorité voulue dans le domaine des services sociaux, en plus de leur droit inhérent à l'autodétermination. Par conséquent, les Premières nations sont les mieux placées pour concevoir et offrir un système d'aide sociale financé par le secteur public qui correspond à leur culture, à leurs coutumes et à leurs croyances.

heb/sepb491
March 16, 2012

Références :

25 in 5 Network for Poverty Reduction (2 décembre 2009). *Making Good on the Promise: Evaluating Year One of Ontario's Poverty Reduction Strategy*.

Access Committee of the ODSP Action Coalition (Juillet 2008). *If it's Still Broke, Fix It: Reducing Poverty by Improving the Ontario Disability Support Program*.

Block, Sheila, (Février 2009). *A Blueprint for Economic Stimulus and Poverty Reduction in Ontario*. 25 in 5 Networks for Poverty Reduction.

Campagne 2000 (2010). *Rapport de 2010 sur la pauvreté des enfants et des familles en Ontario*.

Canada News-Wire (1^{er} mars 2010). *Special Diet Program Contravenes Human Rights: Province Considers Scrapping Program in Response*.

Conseil canadien de développement social (CCDS) (5 février 2010). *La dure vérité: Le déficit social du Canada*.

Congrès du travail du Canada (CTC) (Printemps 2011). *Bulletin de surveillance de la récession*. Numéro 5.

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) (Juin 2011). *Climat économique pour les négociations*. Vol. 8, n^o 2. Ottawa, ON.

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) (Mars 2011). *Climat économique pour les négociations*. Vol. 8, n^o 1. Ottawa, ON.

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) (2003). *La feuille de route de l'AC : naviguer dans le système d'assurance-chômage*. Ottawa, ON.

Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario (Février 2012). *Document de discussion 2 : Méthodes de réforme*.

Conrath, Chris et MacMillan, Michael (22 juillet 2004). *Ontario systems glitch mired in blame game*. Computer World Canada.

Cornish, Mary (Mars 2008). *Putting fairness back into women's pay: the case for pay equity in Ontario*. Centre canadien de politiques alternatives.

Daily Bread Food Bank (1^{er} novembre 2009). *A Housing Benefit for Ontario: One Housing Solution for a Poverty Reduction Strategy*.

Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste. Marie (Février 2011). *Ontario Works Funding Issues Summary*. http://www.ssm-dssab.ca/documents/assets/uploads/files/en/ow_funding_issues.pdf

Davy, Denise (30 mars 2010). *Children's mental health crisis worsens*. *The Hamilton Spectator*.

Fédération canadienne des municipalités (2010). *La qualité de vie dans les collectivités canadiennes – Renforcer le filet social au Canada : le rôle des gouvernements municipaux*.

Banques alimentaires du Canada (2010). *Rapport bilan-faim 2010 : Un rapport complet sur la faim et l'utilisation des banques alimentaires au Canada, qui propose des recommandations pour le changement*. Toronto, ON.

Globe and Mail (24 juillet 2009). *Immigrants take brunt of recession, recover less quickly*. Tavia Grant et Jennifer Yang. <http://www.theglobeandmail.com/news/national/immigrants-take-brunt-of-recession-recover-less-quickly/article1231032/singlepage/#articlecontent>

Hennessy, Trish et Sawchuk, Peter H. (2003). *Worker Responses to Technological Change in the Canadian Public Sector: Issues of Learning and Labour Process*. *Journal of Workplace Learning*, 15(7/8), pp.28-43. Institut d'études pédagogiques de l'Ontario: Toronto.

Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC), *Indicateurs de mieux-être au Canada*. <http://www4.rhdcc.gc.ca/.3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=18>

Le Centre pour la sécurité du revenu. *Ontario Auditor General's Report Underlines Need for Social Assistance Reform*.

Le Centre pour la sécurité du revenu (26 mars 2009). *Ontario Must Move on Social Assistance Reform: Budget 2009*.

Laurie, Nathan (Novembre 2008). *The Cost of Poverty: An Analysis of the Economic Cost of Poverty in Ontario*. Association des banques alimentaires de l'Ontario.

Maxwell, Glynis (2009). *Politiques et programmes sur la réduction de la pauvreté : La pauvreté en Ontario – Promesse brisée et regain d'espoir*. Conseil canadien de développement social.

Ministère des Services sociaux et communautaires. *La Prestation pour enfants de l'Ontario*. <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/English/growingstronger/strategy/ocb.aspx>

Monsebraaten, Laurie (30 novembre 2009). *Welfare reform creeps at snail's pace*. *The Toronto Star*.

Monsebraaten, Laurie (29 mars 2010). *Welfare rules tweaked after diet allowance axed*. www.thestar.com.

Conseil national du bien-être social (2008). *Revenus de bien-être social, 2006 et 2007: Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*. Volume n° 128.

Bureau du vérificateur général de l'Ontario (28 juin 2011). *Examen par le vérificateur général du rapport pré-électoral sur les finances de l'Ontario 2011*. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario : Toronto, ON.

Association des banques alimentaires de l'Ontario (ABAO) (2010). *HungerCount 2010: A comprehensive report on hunger and food bank use in Canada, and recommendations for change*. Toronto, ON.

Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario (ASSMO) (Mai 2011). *On the teeter-totter: The challenges and opportunities for licensed child care in rural, northern and remote Ontario*. Toronto, Ontario.

Association du logement sans but lucratif de l'Ontario (ALSBLO) (Mai 2011). *Waiting Lists Survey 2011: ONPHA's 2011 Report on Waiting List Statistics for Ontario*.

Budget provincial de l'Ontario (2011). *L'Ontario remonte la pente vers un avenir meilleur*. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario (ASSMO) (30 juin 2009). *Ontario Works Cost-of-Admin Working Group, Briefing Note*.
<http://www.omssa.com/lib/db2file.asp?fileid=36452>

Pascal, Charles E. (2009). *Dans l'optique de notre meilleur avenir : Mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario*. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009. Toronto, ON.

Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services (2008). *Envisager l'avenir ensemble*. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario : Toronto.

Social Planning Network of Ontario (10 septembre 2009). *Framing the Social Assistance Review for Cross-Community Outreach to Recipients and Workers*.

Spence, Adam (Décembre 2009). *Ontario Hunger Report 2009: Living with Hunger*. Association des banques alimentaires de l'Ontario.

Stapleton, John (1^{er} novembre 2009). *Why is it so tough to get ahead?* Metcalf Foundation.

Stapleton, John (21 octobre 2009). *Why Don't We Want the Poor to own Anything?* Metcalf Foundation.

Stapleton, John (Mai 2009). *The 'Ball' or the 'Bridge': The Stark Choice for Social Assistance Reform in Ontario*. Centre canadien de politiques alternatives.

Social Planning Network of Ontario (SPNO) (Octobre 2009). *Hard Hit: Impact of the Economic Downturn on Nonprofit Community Social Services in Ontario*.

Saul, Nick (12 octobre 2009). *Increase social assistance to put food in the budget*.
www.thestar.com.

Sawchuk, Peter H. *Coping with Change in the Ontario Public Sector: The Importance of Participatory Design*. Ontario: Université de Toronto.

Statistique Canada (29 juin 2011). *Le Quotidien*. Ottawa, ON.

Statistique Canada (27 juin 2011). *Le Quotidien*. Ottawa, ON.

Statistique Canada (10 octobre 2008). *Enquête sur la population active dans Le Quotidien*. Ottawa, ON.

Statistique Canada (5 juin 2008). *Enquête sur la population active dans Le Quotidien*. Ottawa, ON.

Toronto Star (26 février 2010). *Tribunal orders Ontario to boost welfare special diet*. Laurier Monsebraaten. Toronto, ON.

Wellesley Institute (Summer 2010). *Precarious Housing in Canada*. Toronto, Ontario.